

Après l'offensive contre La Poste et Swisscom, alors que la libéralisation du marché de la formation est commencée, le Conseil fédéral s'apprête à libéraliser le marché de l'électricité...

Comment répondre aux aspirations de la jeunesse et des travailleurs?

Il faut défendre les conquêtes démocratiques, il faut défendre la souveraineté de la nation

Il faut dire NON à l'adhésion à l'UE!

11 juin à Genève: Conférence internationale de syndicalistes en défense des normes de l'OIT

Du 31 mai au 6 juin s'est tenue la 95^{ème} Conférence internationale du travail, qui réunit chaque année les représentants tripartites des 175 Etats membres de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Depuis de nombreuses années, l'Entente internationale des travailleurs et des peuples met en garde contre l'affaiblissement du mécanisme des Conventions de l'OIT. Pour la treizième fois consécutive, nous appelons à la tenue d'une conférence internationale de syndicalistes en vue d'un échange sur les enjeux des transformations en cours au sein de l'OIT.

Tout syndicaliste, tout militant ouvrier sait que l'OIT est un point d'appui dans la lutte pour la défense et la promotion des conquêtes sociales et démocratiques dans tous les pays.

L'OIT, par sa structure même, reconnaît l'existence d'intérêts sociaux antagoniques entre les classes. Les travailleurs sont représentés, en son sein en tant que tels, et sont invités à faire entendre la voix des exploités.

Toute son action est fondée sur le mécanisme des Conventions qui doivent être ratifiées puis transposées dans les législations des Etats membres. Ou il serait plus juste de dire « était », depuis l'introduction en 2000 – à l'initiative de Bill Clinton –

Editorial

Conquêtes sociales et démocratiques inscrites dans le cadre des nations

par Max Robert

d'une charte des droits fondamentaux, qui marginalise le processus de la ratification. Depuis 1919, l'OIT permet de codifier les droits ouvriers à l'échelle internationale. Les Conventions ont formé le socle et le point d'appui des luttes menées par des générations de militants, dans tous les pays, pour arracher des conquêtes sociales.

La déclaration fondatrice de l'OIT affirmait : « La non-adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays ». N'est-ce pas radicalement opposé à la po-

litique de l'UE ?

L'UE entend faire de l'Europe « la zone la plus compétitive du monde ». Elle promet, pour ce faire, la « concurrence », et notamment la mise en concurrence accrue des travailleurs les uns avec les autres à l'échelle de tout le continent.

Alors que l'OIT propose aux pays d'enrichir chaque législation nationale en adoptant des normes internationales, l'UE impose, au nom de la « compétitivité » la remise en cause des lois et garanties telles qu'elles sont inscrites dans chacune des législations nationales.

L'OIT avait codifié les plus anciennes revendications du mouvement ouvrier : interdiction du travail des enfants liée à l'obligation scolaire, interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie, réglementation sur les droits syndicaux... Les directives de l'UE remettent en cause chacune de ces conquêtes ; la cour européenne de Justice a levé les protections particulières dont bénéficiaient les femmes au nom de l'égalité...

Dire NON à l'adhésion à l'UE, n'est-ce pas créer les conditions pour défendre toutes les conquêtes sociales? Il faut commencer par affirmer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et garantir l'exercice de cette souveraineté en défendant les droits démocratiques!

◆ *A tous les niveaux, les mécanismes de la démocratie en Suisse sont remis en question. Les élus, à tous les niveaux, se voient progressivement dessaisis de leur souveraineté, au profit des exécutifs. On se rappelle comment la nouvelle péréquation financière prive les parlements cantonaux de nombre de leurs prérogatives en introduisant entre les cantons et la Confédération, un «niveau intermédiaire de compétence», le concordat*

intercantonal. Des mécanismes similaires ont été introduits avec les articles constitutionnels sur la formation. Cette politique a un contenu: ce n'est pas pour développer les conquêtes sociales que l'on limite les compétences des parlements élus. En vertu du principe de subsidiarité, ils doivent appliquer une politique qu'ils n'ont pas choisie. La démocratie communale est elle aussi de plus en plus vidée de tout contenu.

Interview d'Eric Voruz, syndic de la commune de Morges et syndicaliste

«Il y a des associations intercommunales dans lesquelles les législatifs n'ont rien à dire»

◆ *Au mois de mars 2006, la commune de Morges connaît une petite révolution ; en effet, à l'issue des élections communales, le Parti socialiste remporte une éclatante victoire en obtenant la majorité au Conseil communal et à l'exécutif. Notre camarade Eric s'est toujours engagé en défense non seulement des travailleurs, mais également en défense de la démocratie communale.*

Eric, ces derniers temps et peut-être à contre-courant de la politique officielle, tu as pris des positions courageuses en défense de la commune, peux-tu nous en dire un mot ?

Il y a en effet un problème de report de charges entre le canton et les communes, sans que ces dernières aient plus de pouvoir de décision. Cet alourdissement des charges financières pourrait empêcher des investissements que je pourrais qualifier de proximité tels que les crèches, la petite enfance, les espaces publics, etc. C'est pourquoi je me suis opposé publiquement à ces transferts. D'autre part, on ne sait absolument pas ce qui nous attend avec de nouveaux transferts de charges entre la Confédération et les cantons (RPT) dont la totalité seront à la charge des communes. En effet, le canton va gagner 45 millions et nous ne savons pas encore comment nous bouclerons les budgets 2007 et 2008. Il est aussi vrai qu'une majorité de gauche a voté contre cette RPT alors que la droite la

soutenait lors de la votation fédérale. En appuyant les communes, cette même droite s'y oppose aujourd'hui. C'est un peu tard !

Concernant les problèmes de péréquation financière, il ne faut pas oublier que les villes-centres sont souvent pré-ritées par rapport à d'autres communes beaucoup plus « riches » qui n'ont qu'un souci, celui de lever l'impôt, et qui s'opposent aux programmes sociaux qu'elles rechignent à subventionner.

Aujourd'hui il faut faire attention au discours. Moi je ne fais pas de politique politicienne. Je discute de l'intérêt de mes administrés: c'est cela qui m'intéresse.

La démocratie communale est attaquée de toutes parts, l'est-elle également par les structures intercommunales ?

On parle souvent de déficit démocratique. Cependant, là où il y a des conseils intercommunaux élus par les conseils communaux, cela joue. Mais il y a aussi des associations qui ne sont représentées que par des exécutifs, par exemple des ententes intercommunales (associations à but économique, protection civile, transports publics, etc.), où les législatifs n'ont rien à dire.

Nous avons vu que le Parti socialiste a largement progressé lors de ces élections. Toi-même tu es fortement engagé en défense des requérants d'asile, en défense de ta commune et des

valeurs socialistes. Penses-tu que c'est là qu'il faut voir l'origine de ce succès ?

En effet, Morges a toujours été un fief radical et si les gens nous ont donné la majorité aujourd'hui, c'est parce qu'on se ressemble et que je suis toujours resté moi-même. J'ai toujours mis la défense de la population et des plus démunis comme priorité, même à la Municipalité. En tant que syndic, j'ai toujours considéré l'Hôtel de Ville comme une maison ouverte, où je reçois tous ceux qui désirent me voir. Je n'ai pas pu régler tous les problèmes individuels, mais cela donne une certaine assurance pour les citoyennes et les citoyens.

Au sujet de la politique de proximité, notamment sur la question de la sécurité publique, il est vrai que dans le vaste débat de « Police 2000 » que veut nous imposer le canton, de nombreux socialistes ont opté pour cette police unique. D'où une tentative d'enlever les compétences communales par un discours du « tout à l'Etat cantonal ». Je me suis opposé à ce discours et j'ai parfois dû braver mes propres camarades de parti. Par exemple en France, la loi Chevènement impose des agglomérations de communes qui renforcent un Etat déjà très centralisateur.

L'actualité nous apprend que Evo Morales, nouveau président de Bolivie, nationalise les hydrocarbures. Que pense-tu du débat sur les privatisations en

Suisse.

La droite dit que c'est conservateur de garder les services publics intacts. Selon elle, il faut privatiser et libéraliser. Cette droite veut revenir au 19^e siècle. Je pense que le Parti socialiste et les syndicats doivent tout faire pour éviter les privatisations de Swisscom, du marché de l'électricité, de La Poste entre autres. Je pense qu'il faut que ces entreprises redeviennent des régies fédérales, à moins qu'on parle de services publics à l'échelle européenne, mais ce n'est en tout cas pas le chemin qui est pris par l'Union européenne. Au contraire, la droite, appuyée par des sociaux-libéraux, est en train de brader notre patrimoine.

Nous, les socialistes de Morges, avons mené une bataille au Conseil communal pour que l'actionariat public (communes et canton) reste majoritaire à la Romande Energie, ce que ne supportent évidemment pas les libéraux. Lors de ce débat, j'ai fait l'allusion que la droite défend un budget de l'armée de près de 4 milliards de francs, armée qui est censée défendre le territoire suisse, alors que cette même droite est en train de brader tout notre patrimoine : Swisscom, énergie, poste, transport ferroviaire, etc. à des recoins financiers étrangers. A quoi va donc servir cette armée ?

Alors, pour toi, le socialisme est toujours d'actualité ?

Bien sûr. Mais il faudra encore discuter de la forme qu'il prendra à l'avenir!

Propos recueillis par Antonio Herranz

LA POSTE

Interview de Jean-Marc Borgeat, syndicaliste au syndicat Communication et membre du PS romand, Bienne

L'adhésion à l'UE du point de vue du service public serait négative

Le démantèlement de La Poste, comme service public, se poursuit. Peux-tu donner quelques éléments à ce sujet ?

Sur décision de l'Office fédéral de justice, le transfert de Car Postal dans Car Postal SA est permis. Pour appuyer sa thèse, l'OFJ déclare que les cantons endossent la responsabilité stratégique du service universel dans le transport des personnes. Or, Car Postal ne fait pas partie du service universel que La Poste doit fournir. Par conséquent l'externalisation est conforme au droit, contrairement à l'externalisation souhaitée par l'employeur de Post Logistics interrompue par un avis de droit de l'OFJ.

Avec ces externalisations, des catégories d'employés ont été sortis de la CCT, quelle est la situation pour le personnel concerné ?

Nous avons conclu une CCT pour les unités externalisées de La Poste. Pour l'essentiel, cette CCT est calquée sur la CCT Poste.

Qu'en est-il des buralistes, par exemple, qui perdent des classes de traitement ?

La Poste souhaitait de manière unilatérale introduire une nouvelle échelle salariale pour les responsables d'office de poste. Le Syndicat de la Communication a recouru auprès de la commission de conciliation paritaire qui a décidé que La Poste était obligée de négocier de telles modifications avec le Syndicat. Actuellement le processus est donc bloqué et c'est le statu quo qui prévaut.

En même temps que les Chambres fédérales rejetaient la privatisation de Swisscom, des propositions de privatisations de La Poste ont été faites.

Quelle est la réaction du syndicat ?

Il y a deux points politiques capitaux pour le maintien de prestations postales de service public et pour le personnel : c'est la LPEFS (Loi sur le personnel fédéral) et la loi sur La Poste, ces deux lois sont menacées au niveau parlementaire. Si elles ne pouvaient être maintenues, la privatisation de La Poste deviendrait effective.

De ce point de vue ce qui s'est passé avec Swisscom est positif. Si les Chambres fédérales ont renoncé à suivre le Conseil fédéral, c'est parce que le Syndicat de la Communication avait annoncé qu'il lancerait un référendum contre la privatisation. Le Parlement craignait que le non en votation l'emporte, ce qui aurait bloqué de manière durable toute perspective de privatisation.

Le rejet par les Chambres fédérales du projet de privatisation totale de Swisscom nous a donné l'opportunité de saisir le Conseiller fédéral Hans Rudolf

Merz pour lui demander que le Syndicat Communication soit un partenaire direct en cas de révision de la Loi sur La Poste.

Tu es syndicaliste, mais aussi membre du PS. Que penses-tu de l'orientation de la direction, qui veut inscrire la relance de l'adhésion à l'UE dans son programme pour les élections fédérales 2007 ?

L'adhésion à l'UE du point de vue du service public serait négative. Le service public n'existe plus dans l'UE. Par ailleurs, on voit avec la directive Bolkestein sur les marchés publics, que les modifications n'ont rien changé quant au fond. Enfin, il est évident que si le Conseil fédéral veut réviser la loi sur La Poste, c'est pour la rapprocher de la législation européenne. Ce sont là des questions politiques centrales. Et je dois bien reconnaître qu'il y a dans le PS deux orientations contradictoires.

NEUCHÂTEL

Le Grand Conseil «réforme» l'Etat, donc restreint son propre pouvoir

Le 27 juin 2006, en fin de journée, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté l'*Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges* (ACI), lié à l'application de la RPT, qui entrera en vigueur au premier janvier 2008. C'est le premier parlement qui accepte cet accord cadre ouvrant la voie aux conventions inter-cantonnales, bien que dans la Conférence des gouvernements, Neuchâtel se soit abstenu en 2005, et que le chef du Département de justice, de la sécurité et des finances, le socialiste Jean Studer ait déclaré d'emblée aux députés : « Pourquoi vous cacher que vos doutes et vos interrogations sont aussi les nôtres ? » Tout en ajoutant habilement : « C'est

pour associer le Grand Conseil à ce dossier d'une ampleur sans précédent que nous avons souhaité la création d'une commission ad hoc. » Des députés de la droite auraient souhaité un renvoi en commission, d'autres, à la gauche du PS et chez les Verts, se sont opposés à l'accord. Un député vert a affirmé justement : « Il (l'accord) implique une diminution claire des droits démocratiques. Les gouvernements cantonaux décideront seuls, sans consulter les parlements. » Une commission spéciale RPT a été plébiscitée par 99 voix sans opposition. Finalement, l'ACI a été accepté par 72 voix contre 12. Dans le précédent numéro du *Journal*, nous avons déjà examiné combien la RPT était un instrument contre les droits démocratiques, et remettait en cause le fonctionnement démocratique à tous les niveaux (communes, cantons et Confédération). Il introduit des conventions inter-cantonnales, qui pourront au besoin être déclarées de force obligatoire. Nous avons noté combien ces processus tendaient à déplacer le pouvoir de décision des législatifs vers les exécutifs ou de nouvelles instances calquées sur les conseils d'administration privés regroupant des patrons, des « experts », d'anciens élus. Dans un récent article¹, le professeur de droit constitutionnel et ancien conseiller aux Etats (BL), René Rhinow note justement : « ... les conventions entraînent forcément une restriction de la démocratie et un ren-

forcement des exécutifs et des administrations (...) ce sont dès lors les gouvernements qui édictent les règles de droit et non plus les pouvoirs législatifs, contrairement au processus public par lequel le contenu de nouvelles lois est élaboré par les parlements et les groupes concernés. » (pp 76-77).

Après avoir voté le frein à l'endettement, nos députés acceptent de restreindre leurs droits - donc les nôtres - au profit du pouvoir gouvernemental. Ce n'est pas pour cela que nous les avons élus. Il faut le leur redire!

CI.

¹ Le fédéralisme suisse : approche juridique, in *Le fédéralisme suisse*, Lausanne, 2006

Une adhésion à l'UE ne peut qu'ouvrir une ère de réaction et d'offensive contre les conquêtes

Congrès du PSS. Il faut dire NON à l'adhésion à l'UE !

◆ Les 16 et 17 septembre prochains, le PSS tiendra son Congrès, alors même que, en Suisse comme dans les pays qui nous entourent, on assiste au redoublement de l'offensive visant à liquider toutes les conquêtes sociales et démocratiques. Significativement, la liquidation des conquêtes sociales et démocratiques passe aujourd'hui par la liquidation des cadres nationaux dans lesquels ils ont été inscrits par des décennies de luttes. Ainsi, en Allemagne, la réforme du fédéralisme casse l'unité du pays, en Belgique, le pays est menacé de séparation entre la Wallonie et les Flandres, l'Italie est elle aussi engagée dans un processus de dislocation, sans parler de l'Espagne...

Le Congrès du PSS aura notamment à se prononcer sur la plate-forme sur la base de laquelle le PSS mènera campagne en vue des élections fédérales de l'an prochain. La nouvelle plate-forme de politique européenne ainsi que le nouveau programme économique du PS donnent des indications claires sur l'orientation que la direction du parti entend chercher à imprimer à ces travaux : comme l'indique le mandat adopté par l'assemblée des délégués : « Le PS suisse demande au Conseil fédéral d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Union européenne encore durant la présente législature ; c'est le seul moyen pour que nos concitoyennes et nos concitoyens puissent se représenter les effets pratiques d'une adhésion de notre pays. »

Partout, la politique de l'UE dresse contre elle la colère des peuples

Cette prise de position est incompréhensible, alors même que, dans tous les pays qui nous entourent, nous voyons se dresser la mobilisation contre la politique de déréglementation et de liquidation impulsée par l'UE.

Personne ne peut ignorer que, par le biais des « plans d'action nationaux » imposés en application du traité d'Amsterdam, chaque pays doit impulser une politique de déréglementation des relations de travail. C'est notamment le CPE, qui a été si vivement com-

battu par les jeunes et les travailleurs, avec leurs organisations, en France ce printemps.

Réformer les institutions? C'est liquider nos conquêtes

La question posée par le PSS est celle de l'adhésion à l'UE. Mais est-ce qu'une adhésion serait de nature à aider à la préservation et au développement des conquêtes sociales et démocratiques en Suisse ? Le PSS lui-même, dans le programme de politique européenne, indique qu'il faut réformer en profondeur les institutions suisses pour les rendre conformes aux exigences de Bruxelles. Qui peut nier qu'il s'agit là d'une offensive contre les droits démocratiques dont nous nous sommes servis pendant des décennies pour défendre et promouvoir les conquêtes sociales et démocratiques ? Qui peut nier que la réforme des institutions suisses mène à la remise en cause de ce qui fait la particularité du pays : un système démocratique extrêmement étendu, sur lequel les forces progressistes se sont toujours appuyées pour faire valoir les droits et les aspirations des masses.

Le rapport du Conseil fédéral sur l'adhésion à l'UE : le mérite de la clarté

Le Conseil fédéral lui-même le signale dans son récent *Rapport Europe 2006* : « Les droits populaires seraient limités dans leur champ d'application maté-

riel, certaines compétences étant transférées aux institutions de l'UE » (page 8).

Mais quels sont ces domaines dans lesquels nous n'aurions plus notre mot à dire ? Suivons le rapport : « L'intégration aurait pour effet de dynamiser également le marché des télécommunications en Suisse » (idem). Mais ne venons-nous pas de gagner une importante bataille sur ce terrain, en brandissant la menace du référendum ?

« Au niveau du marché postal, les adaptations à la libéralisation en cours dans l'UE peuvent être réalisées en Suisse dans le cadre de la prochaine révision des lois fédérales sur la poste et l'organisations de la poste » (page 10). Et, pouvons-nous ajouter, ces lois peuvent être combattues par référendum tant que nous ne sommes pas membres de l'UE. « La reprise de l'acquis communautaire concernerait de la même façon les règles communautaires relatives au marché intérieur de l'électricité » (idem). Bien ! Le PSS et l'USS qui viennent de combattre victorieusement, par voie de référendum, une précédente adaptation du droit suisse aux exigences de Bruxelles devraient être avides de se priver de tout moyen de recommencer sur la même voie.

Qui peut croire que le PSS sortirait renforcé si on liquidait ou limitait le droit de référendum ? Au contraire, c'est la voie de la remise en cause des valeurs du PSS.

Les valeurs traditionnelles de la socialdémocratie

Nous avons combattu la remise en cause de l'AVS, la privatisation du marché de l'électricité et des services publics, toutes ces contre réformes étaient directement dictées par l'Union européenne. Nous combattons la politique budgétaire restrictive des gouvernements cantonaux et fédéral, nous défendons les assurances sociales. C'est sur cette base que nous

avons récemment engrangé des victoires électorales importantes.

Aujourd'hui, l'offensive s'accélère, avec la perspective de liquidation totale de La Poste, avec la privatisation des hautes écoles... Le Conseil fédéral ne cache pas sa volonté d'adapter de manière autonome le droit suisse aux directives de l'UE. Cependant, tant qu'il reste une part de souveraineté nationale, il y a des entraves sur ce chemin.

Le Congrès de Naters avait pris une position raisonnable

Le Congrès de Naters avait adopté une position « euro-pragmatique ». Il fallait ouvrir une discussion au sein du PSS sur les conséquences d'une adhésion. Le président, Hansjürg Fehr avait déclaré que si les droits démocratiques et les services publics étaient menacés, alors il fallait rediscuter. N'est ce pas exactement le cas ? La marche forcée à l'adhésion qui est le cadre fixé pour le prochain Congrès constitue un revirement inquiétant.

Nous ne pouvons pas laisser l'UE faire du PS son principal allié dans sa marche à la liquidation de tous les droits.

Il faut se prononcer clairement

Une adhésion à l'UE ne peut qu'ouvrir une ère de réaction et d'offensive contre les droits et conquêtes des travailleurs, et d'offensive contre leurs organisations. Le non à l'adhésion n'est pas indispensable pour préserver les services publics, la démocratie directe, les droits démocratiques, nos conquêtes sociales, pour préserver la souveraineté, faire que le PSS reste le parti des services publics. Ce n'est pas une question d'idées, c'est la réponse aux aspirations de la population suisse, comme celles des peuples français et des Pays Bas qui avaient refusé le projet de Constitution européenne.

Le Comité de rédaction du Journal

Nouveau programme économique du PSS proposant l'adhésion à l'UE

Ne pas tourner le dos aux valeurs fondamentales de la social-démocratie! Le débat doit avoir lieu!

◆ Le 24 juin, l'Assemblée des délégués a accepté le Nouveau programme économique du PS suisse. Ce document constitue un véritable programme politique et aborde de nombreux points tels que l'intégration à l'Union européenne, les services publics, la politique monétaire, l'agriculture et les assurances sociales. Chacun de ces chapitres mériterait une large discussion au sein du parti, dans les sections. Le contenu de ce document, long de 190 pages, est trop important et trop complexe pour que la discussion soit limitée à quelques heures lors d'une assemblée des délégués.

Dans cet article, nous n'allons pas analyser l'ensemble du Nouveau programme économique, mais nous allons soulever quelques points qui, parmi d'autres, doivent faire l'objet d'une large discussion au sein du parti.

Dès le début, le Nouveau programme économique juge la qualité du système économique en terme de taux de croissance et fait découler toutes les propositions de la nécessité d'augmenter ce taux. Notre parti ne devrait-il pas baser sa politique sur la nécessité de défendre les acquis sociaux, les conditions de travail et les prestations sociales. ? Ce programme s'inscrit dans la continuité de la nouvelle plateforme européenne présentée lors des deux dernières assemblées des délégués. L'adhésion à l'Union Européenne est présentée comme une solution pour améliorer la situation économique de la Suisse. Parmi les pays cités en exemple, et ayant augmenté leur taux de croissance suite à leur adhésion à l'Union Européenne, le programme cite la Suède. Il faut noter qu'entre 1991 et 2001, le nombre total de fonctionnaires y est passé de 1'650'000 à 1'300'000 malgré d'énormes

transferts de pouvoirs vers les élus locaux, soit 350'000 fonctionnaires en moins¹. Le système de santé y a été largement détruit. Le nombre de lits d'hôpital est passé de 95'000 en 1990 à 29'000 en 2000. C'est au prix de la remise en cause de l'ensemble des acquis sociaux que l'économie a obtenu un bon taux de croissance.

En Autriche, la réforme des retraites a provoqué une grève générale en 2003. Cette réforme faisait suite à la décision des chefs d'Etat de l'Union européenne qui, réunis à Barcelone en mars 2002, avaient conclu en faveur d'une augmentation progressive d'environ 5 ans de l'âge moyen de départ à la retraite d'ici 2010.

Le parti a raison de défendre l'AVS. Il a donc eu raison de s'opposer à la 11^{ème} révision. C'est grâce au droit de référendum, grâce au droit de décider souverainement, que le peuple suisse, avec le PSS et l'USS, a pu refuser cette réforme. Après une adhésion à l'UE, dont le droit primerait sur le droit national, une telle victoire serait-elle encore possible?

Le chapitre sur le service public est également traité sous l'angle de l'adhésion à l'UE, c'est-à-dire en continuité de la Nouvelle plateforme européenne. Le programme reconnaît que l'UE «s'est mise à libéraliser le service public avec efficacité et rapidité. La libéralisation des marchés de l'électricité, du gaz et des télécommunications est plus avancée qu'en Suisse.» et que cette politique aurait des conséquences en cas d'adhésion : «Même dans le cas d'une adhésion à l'UE, il s'agit d'élaborer des stratégies adaptées pour garantir le service public. Les directives de l'UE imposent aux états-membres, des minima pour assurer un niveau de service de base très élevé.» Dans les faits, les directives de l'UE imposent surtout aux états membres de libéraliser les marchés. Comme le relève le programme : c'est « En réponse à l'évolution dans l'UE, (que) le Conseil fédéral a abaissé dès

2006 le monopole postal sur les lettres à 100 grammes. ». C'est effectivement la directive 97/67CE sur les marchés postaux qui a défini un «service universel» et liquidé le monopole des régies nationales. Aucun secteur n'est épargné. On peut citer, par exemple, la directive 2003/54CE qui prévoit la libéralisation du marché de l'électricité, la directive 91/440CE qui a ouvert la voie à la privatisation des régies de chemins de fer en séparant l'infrastructure et l'exploitation des entreprises ferroviaires ou la directive 90/388CE sur les télécommunications qui a ouvert ce secteur à la concurrence effrénée que l'on connaît aujourd'hui.

Comment est-il possible de garantir le service public en appliquant ces directives de libéralisation ? La Suisse n'étant pas membre de l'UE, le parlement peut choisir souverainement de ne pas appliquer ces directives, comme le peuple peut voter souverainement une initiative ou un référendum en contradiction avec ces directives. En cas d'adhésion, ces directives primeraient sur le droit national et devraient impérativement être appliquées, remettant en cause l'ensemble des services publics. C'est grâce au référendum que le PS et les syndicats ont pu s'opposer à la libéralisation du marché de l'électricité. C'est parce que le Parlement est souverain qu'il a pu s'opposer à la privatisation complète de Swisscom. Ce sont ces droits démocratiques qui nous permettront de lutter contre la privatisation de La Poste. Comme le programme le réaffirme, le PS milite pour le maintien des services publics, mais d'autres formes de propriété peuvent être envisagées «faute de majorités politiques nécessaires.» La majorité bourgeoise actuelle souhaite en effet aller plus loin dans le sens des privatisations et des libéralisations, mais nos institutions nous permettront, en cas de changement de majorité, d'étendre le service public. Ce qui ne serait plus possible en cas d'adhésion, car l'ensemble des décisions du Parlement de-

vraient s'intégrer dans le cadre des directives de libéralisation. Dans les services de base, l'UE prévoit effectivement un service universel, mais celui-ci est largement en dessous du service public tel que nous le connaissons. Le nouveau programme intègre pleinement cette notion de service universel en redéfinissant le contenu du service public. L'introduction du chapitre D15 précise : «Le PS désigne par Service public la fourniture à la population et aux entreprises de biens et services essentiels²». Cette notion est affinée dans le point consacré à la poste : « Le PS suisse revendique un réseau d'offices de poste moderne et attrayant. Il faut étudier la possibilité de regrouper les bureaux de poste avec les administrations communales ou les gares et la possibilité d'engager des bus postaux ou davantage d'agents postaux mobiles dans les régions isolées.» Des partenariats existent déjà entre La Poste et des commerces pour la gestion de succursales. Ces succursales n'offrent qu'une partie des prestations de La Poste et ne permettent pas, par exemple, d'effectuer des transactions financières. La mise en place de ce type d'office n'entre-t-elle pas en contradiction avec la défense d'un service public accessible à tous et couvrant l'ensemble du territoire ?

Compte tenu de la portée des questions soulevées, qui concernent l'avenir du PSS et au-delà l'avenir du peuple suisse, nous pensons que la discussion doit se mener dans un congrès, préparé souverainement par toutes les sections.

Daniel Hofer

1 Les informations données sont tirées du livre *Le modèle suédois*, écrit par un journaliste suédois vivant en France, Magnus Falkehed.

2 Souligné par nous.

Du droit du peuple à disposer de son avenir (II)

La plate-forme euro péenne du PSS, récemment adoptée par l'Assemblée des délégués du PSS, qui « propose » l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Suisse à l'UE, est un bon exemple de contradiction. Ce document touche à des questions fondamentales, dont celle des institutions démocratiques et celle de la souveraineté des institutions.

Peut-on réellement croire, comme il est indiqué dans la plate-forme, que « l'adhésion ne compromet pas la qualité de la démocratie directe, des services publics et de l'Etat social »? C'est contradictoire et la plate-forme elle-même reconnaît que « la législation européenne se substitue aux arrêts nationaux » (page 36) et que « la politique européenne prime sur le droit national » (page 37). Il s'agit donc bien d'adapter la législation suisse aux exigences de l'UE. On retrouve d'ailleurs la même disposition dans la Constitution européenne, rejetée par les peuples français et hollandais, qui stipule que « les compétences attribuées à celle-ci [l'UE] priment sur le droit des Etats membres » (article 1-6). Devrions-nous nous soumettre, nous, socialistes, à de telles politiques non démocratiques? D'autant plus que, formellement, la Suisse n'est pas membre de l'UE?

N'est-ce pas contradictoire avec les orientations du PS qui, avec l'USS, a permis que soient rejetées les politiques prises par le Conseil fédéral en application des directives européennes, telles que la LME ou l'augmentation de l'âge de la retraite lors de la 11ème révision de l'AVS? Accepter une adhésion, n'est-ce pas contradictoire avec les combats que nous avons menés pour la préservation des services publics? Les socialistes s'opposent à la LME parce qu'il n'existe pas de « bonne » libéralisation. C'est pour la même raison que le parti s'oppose à la LME-bis et le but n'est pas de proposer une autre application de la directive 2003/54

CE. On le sait, des centaines de directives de libéralisation sont décidées par l'UE. Elles ont des répercussions sur le plan social, sur les marchés postaux, le monopole des régies postales, les services publics, sur notre politique et même sur le gouvernement. Devrions-nous nous soumettre et accepter le démantèlement des assurances sociales, de nos acquis sociaux?

Que resterait-il, dans ces conditions, de la souveraineté – c'est-à-dire du droit du peuple à disposer librement de son avenir? L'adhésion à l'Union européenne impliquerait d'adapter nos institutions à ce fonctionnement anti-démocratique. Comme le prévoit la plate-forme du PSS, la participation des Conseillers fédéraux au Conseil des ministres nécessite d'augmenter le nombre de membres du Conseil fédéral et d'étendre leurs prérogatives aux dépens du Conseil national et du Conseil des Etats. Le rôle de notre parlement ne serait plus de proposer et de voter des lois. Il se limiterait à la définition de mandats de négociation pour les Conseillers fédéraux.

Ne pas renverser les rôles

Peut-on accepter que les parlementaires, représentants élus démocratiquement, soient réduits au rang de groupe de pression sur le Conseil fédéral? Peut-on accepter une professionnalisation du Parlement, remettant en cause le principe même du parlement de milice? Mais la primauté du droit européen implique que toute décision devrait respecter les directives européennes. Tout projet parlementaire, toute initiative, tout référendum devraient rentrer dans le cadre de l'application de ces directives. Une initiative ne respectant pas ces directives ne pourrait plus être soumise au peuple. Un référendum contre une loi transposant une directive ne serait possible qu'en faisant une contre-proposition transposant différemment la directive, c'est-à-dire en proposant une « meilleure » application d'une mauvaise directive. Certains, devant la régression sociale évidente dans les pays de l'UE, rétorquent qu'en Suisse aussi, il existe un déficit social. Attention, il ne faudrait pas renverser les rôles. Bien sûr, le Conseil fédéral a toujours cherché à

remettre en cause les acquis sociaux. Mais entre sa volonté antisociale, il y a nos institutions, dont le droit de référendum, les élections, les droits et garanties acquis. Contre Bruxelles, ni droits démocratiques, ni référendums ni initiatives ne valent rien. Et c'est bien là le problème démocratique.

En effet, dans tous les cas, c'est la politique de l'UE qui primera sur les lois nationales ainsi que sur la volonté populaire : « Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale sont tenus dans le cadre de leurs compétences respectives, de respecter la primauté du droit communautaire » (1) Où est la souveraineté? De quel droit devrait-on renoncer à sauver les acquis menacés, les services publics, les conquêtes uniques de la démocratie, tout cela parce qu'il faut adhérer à tout prix? Peut-il y avoir quelque chose de positif à cela? A l'inverse, confrontés au diktat d'une adhésion, seul le rejet de l'UE permet de préserver nos droits démocratiques et notre souveraineté.

Alexandre Anor

1 Feuille fédérale No 27 volume III 14 juillet 1992 pages 1276 et 1279.

PSS

Suite à la publication du *Rapport européen* du Conseil fédéral

Fehr: déclarations tonitruantes, contraires aux faits

Depuis la publication du *Rapport européen 2006* du Conseil fédéral, le président du PSS multiplie les effets de manche pour demander une adhésion rapide à l'UE. C'est très incompréhensible, justement à l'heure où le Conseil fédéral sort un rapport indiquant que l'adhésion à l'UE implique de renoncer aux mécanismes de la démocratie directe, ce pour mieux impulser la libéralisation des services publics. Telle n'est pas la position du PS qui s'est réuni en Congrès à Naters (Brigue) à l'automne 2004.

Il avait été dit, en substance, que si la marche à l'adhésion devait

remettre en cause les valeurs fondamentales de la social-démocratie - en particulier les droits populaires et les services publics - alors il faudrait s'opposer à cette adhésion.

Or un bref examen des faits démontrera à quiconque est de bonne foi que les propos tenus actuellement par la direction du PS sur l'Union européenne sont extrêmement éloignés de la réalité politique de l'UE.

Dans un communiqué du 28 juin sur le *Rapport européen* du Conseil fédéral, par exemple, Fehr annonce que l'adhésion permettrait de regagner en souveraineté, en « participant aux dé-

cisionns là où elles se prennent, c'est-à-dire au sein des organes de l'UE». Et, bien entendu, ces « organes » sont l'essence même de la démocratie?

Envoyer le Conseiller fédéral Merz à Bruxelles prendre des décisions avec des autres brigands du même accabit, tous au service du grand capital, sans le moindre contrôle démocratique, est sans doute une démarche favorable pour la défense des intérêts de « la Suisse ». Mais c'est évidemment extrêmement contraire aux intérêts des travailleurs! Ces déclarations tonitruantes sont contraires aux faits!

«La politique d'intégration à l'UE est incompatible avec la préservation des conquêtes sociales et démocratiques»

S'arc-bouter aux conquêtes de 1848...

◆ *Les nations sont invitées à abandonner une part grandissante de leur souveraineté au profit de l'UE. Le Conseil fédéral ne dit pas autre chose dans son rapport Europe 2006: en cas d'adhésion à l'UE, «Certains droits de souveraineté seraient toutefois transférés des organes nationaux aux organes de l'UE.».*

Cela n'est pas sans soulever certaines questions, autour desquelles le débat est nécessaire dans les rangs du mouvement ouvrier. Pour nourrir ce débat, nous publions ici une première contribution.

C'est souvent avec dédain que l'on parle, dans les milieux qui s'affirment «progressistes», de la question de la souveraineté. Il faut cependant revenir à 1848. Issue d'une guerre révolutionnaire, la Constitution de 1848 jette les bases de la «Suisse moderne», dont le premier acte fut d'affirmer l'unité et la souveraineté nationales. Selon l'historien genevois B. Lescaze: «La nouvelle fédération a pour but «l'unité de la nation suisse». L'Etat fédéral doit donc garantir l'indépendance du pays vis-à-vis de l'étranger». C'est l'émancipation nationale au sens du mot d'ordre de la première internationale de Marx et d'Engels.

L'émancipation contre le Congrès de Vienne

Nous sommes alors dans une situation qui reste marquée par l'ordre du Congrès de Vienne, dont la principale préoccupation fut de garantir la pérennité de l'ancien régime après la restauration monarchique en France. La préoccupation des Radicaux – artisans de ce mouvement révolutionnaire qui se cristallise dans la Constitution de 1848 – est alors de libérer le pays des entraves au développement de la production capitaliste, qui va en effet connaître une progression impressionnante dans le demi-siècle qui suivra. Le marché mondial est en pleine expansion. Adossée au marché qui se développe dans le cadre de la nation constituée en 1848, la bourgeoisie suisse se taille une place dans ce marché mondial. Du combat de la bourgeoisie révolutionnaire, nous héritons des institutions démocratiques parmi les plus abouties du monde. La souveraineté nationale – comme c'est le cas des nations consti-

tuées dans le mouvement révolutionnaire du début du XIX^e siècle – repose sur la démocratie politique. Il ne saurait y avoir de démocratie sans souveraineté. C'est le sens du combat des premiers socialistes pour «le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes». En 1848, les radicaux fondent le système fédéral reposant sur trois «étages», la commune, le canton, la Confédération, souverains chacun dans leurs domaines de compétences, et soumis chacun à un régime parlementaire. Les institutions fédérales ont été complétées, lors de la révision de la Constitution de 1874, des «droits démocratiques», qui garantissent au souverain un contrôle sur les décisions des élus (droit d'initiative et de référendum). Depuis, le mouvement ouvrier inscrit ses conquêtes dans ce cadre législatif. Les premières lois sur les fabriques, l'interdiction du travail des enfants et l'obligation scolaire, les droits syndicaux... ont été arrachés par le mouvement des masses et inscrits dans la législation suisse.

Le mouvement inverse

Un siècle plus tard, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, les Etats-Unis impulsent, dans le cadre du Plan Marshall, la création de la CECA: Communauté européenne du charbon et de l'acier. L'objectif est de redessiner les relations économiques mondiales en garantissant la meilleure place au vainqueur de la guerre.

Nous sommes alors dans une situation différente du point de vue du développement du marché mondial. Il est entièrement conquis. Depuis des décennies, les marchés sont définitivement entrés dans une phase de contraction.

La CECA crée des mécanismes

visant à réguler la production. Les nations souveraines acceptent de renoncer à une part de leur souveraineté – et notamment à limiter leur liberté économique. En effet, en vertu du traité de Rome de 1951, «en cas de réduction de la demande ou de pénurie, elle (la CECA) peut mener des actions directes, en imposant des quotas en vue d'une limitation organisée de la production». Il y a donc «limitation organisée de la production», et, la contradiction n'est pas des moindres, ce dans un système qui garantit bec et ongles la liberté d'entreprendre et le profit privé. La conséquence, c'est évidemment que les travailleurs sont les premiers à faire les frais de ces restructurations.

L'UE présente son bilan dans ces termes: «La Communauté a su faire face aux crises, assurant un développement équilibré de la production et de la distribution des ressources et facilitant les restructurations et reconversions industrielles nécessaires. La production d'acier a quadruplé par rapport aux années 50 et l'acier est meilleur, moins cher et plus propre. De son côté, le charbon a vu sa production diminuée, ainsi que sa main d'œuvre (...). Les systèmes CECA de gestion sociale (retraite anticipée, indemnités transitoires, aides à la mobilité, formation...) ont pris une grande importance face aux crises.»

«Restructuration et reconversions» sont de doux euphémismes pour évoquer la désertification industrielle de régions entières du continent, cependant que les systèmes de «gestion sociale» de la CECA ont constitué un levier pour remettre en cause les conquêtes inscrites dans chacune des législations nationales concernées. C'est là le premier socle de l'UE.

Oui, le mouvement ouvrier doit défendre les conquêtes de 1848

Toute une frange de la bourgeoisie suisse, confrontée à la contraction des marchés et à la pression des Etats-Unis, a quitté le terrain de la défense de

la nation.

Détruire rapporte désormais plus que de construire. La constitution de la Poste Suisse, par exemple, avait été l'une des premières décisions de l'assemblée nationale radicale en 1848. La Poste a été et reste le ciment de l'unité nationale du pays. Elle a constitué un acquis économique pour le développement de la production capitaliste, mais elle est aussi une conquête démocratique de la plus haute importance: le service public, sous contrôle des autorités élues démocratiquement, garantissant à tous le même service...

Mais qui peut ignorer que la place réservée à La Poste par la grande bourgeoisie suisse dans ses stratégies de profit est le simple bradage?

Le profit immédiat de la bourgeoisie suisse repose désormais sur la liquidation de tout ce qui a été construit depuis 1848 dans le cadre de la nation

Cette orientation rejoint celle des institutions de la mondialisation, qui cherchent à liquider toutes les entraves à l'appropriation des marchés. Elle se cristallise dans la «politique d'intégration à l'UE».

Le PSS et l'USS, confrontés à cette politique, ont-ils d'autre choix que de s'arc-bouter sur les conquêtes héritées de 1848 pour combattre pour la satisfaction des revendications des masses? Ont-ils d'autre issue que de reprendre à leur compte la défense de la démocratie – et donc de la souveraineté des peuples? Chaque militant, en Suisse, connaît la place de la «démocratie directe» au cœur des mouvements de résistance face à la déréglementation.

A l'inverse, la politique d'intégration à l'UE suppose la remise en cause des conquêtes de 1848, de la souveraineté nationale, et la remise en cause de la démocratie. Cela, aucun militant progressiste ne peut l'accepter! Il nous revient de prendre à notre compte les conquêtes des révolutionnaires du XIX^e siècle.

MR

Loi sur les étrangers et loi sur l'asile

Non à deux lois xénophobes et scélérates!

◆ *Le 24 septembre prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur la nouvelle «loi sur les étrangers» et sur la révision de la loi sur l'asile. Adoptées par le Parlement en décembre dernier, ces deux lois sont de la même inspiration: des lois xénophobes, d'exclusion et de répression. Contestées par deux référendums qui ont recueilli respectivement 75'000 et 100'000 signatures alors qu'il n'en fallait que 50'000 pour chaque objet, ces deux lois rencontrent une opposition unanime tant des syndicats, USS en tête, que du PSS et des milieux de défense des droits d'asile et des immigrés. Le samedi 17 juin dernier, plus de 11'000 personnes manifestaient à Berne contre ces lois iniques. Quel est leur contenu ?*

Dégradation des droits des résidents

La loi sur les étrangers, dont le nom est révélateur puisqu'il s'agit d'une nouvelle loi visant à remplacer l'actuelle «loi sur le séjour et l'établissement des étrangers», vise à exclure de l'arrivée en Suisse tout migrant provenant d'un pays non membres de l'Union européenne. Seuls quelques ingénieurs, banquiers ou travailleurs hautement qualifiés pourront accéder au marché du travail de notre pays. Cette nouvelle loi, et c'est une première en Suisse, dégrade par ailleurs les conditions des immigrés provenant des pays non membres de l'UE et établis depuis de longues années en Suisse. Ils sont 700'000 en Suisse, venant des Balkans, de Turquie, du Maghreb ou d'ailleurs, soit un habitant sur 10. Ces personnes deviendront des résidents de seconde zone, dont le statut pourra être remis en cause. Ainsi, l'octroi automatique du

permis C après 10 ans de séjour ne sera plus automatique, le droit au regroupement familial est restreint, seuls les enfants de 12 ans et moins (18 ans aujourd'hui) pourront rejoindre leur famille, les mariages mixtes pourront être remis en cause par les officiers d'état civil qui auront le droit de fouiner dans la vie de ces personnes, des mesures de contrainte à l'encontre des personnes refusant de quitter le pays sont inscrites dans la loi. Elles pourront être détenues jusqu'à deux ans. Les mineurs entre 15 et 18 ans pourront eux aussi être emprisonnés, jusqu'à une année.



A la douane suisse: au coeur de la forteresse Europe

La fin du droit d'asile

Quand à la loi sur l'asile, il s'agit d'une loi qui supprime dans les faits le droit d'asile. Une personne ne pouvant présenter de papier d'identité dans les 48 heures après son arrivée sera frappée d'une non entrée en matière. L'aide d'urgence pour ces personnes sera supprimée, ce qui les plongera dans la misère. Les mesures de contraintes s'appliquent elles aussi aux requérants déboutés, adultes ou mineurs de plus de 15 ans, qui pourront être emprisonnés en vue de leur expulsion.

Ces nouvelles lois, dites «lex Blocher», sont des machines à exclure et à fabriquer des sans-papiers, avec comme conséquences une précarisation des conditions de vie et de travail de ces personnes

et une accentuation dans certains secteurs du dumping social. Lors des débats parlementaires, même les rares possibilités de régularisation existantes aujourd'hui ont été balayées.

Dans la droite ligne de l'UE

En mars 2005, le quotidien fribourgeois *La Liberté* titrait: «Les droits des étrangers sacrifiés sur l'autel de la libre circulation.» Il expliquait que lors du débat au Conseil des Etats où le durcissement du projet de loi sur les étrangers a passé la rampe, la question de la

contre lequel des milliers de migrants, principalement venus d'Afrique, laissent leur vie. Quant aux accords de Dublin, il s'agit de la mise en place de la politique d'asile à l'échelle européenne, qui notamment interdit à un réfugié dont la demande d'asile a été rejetée dans un pays membre de l'UE, d'en déposer une nouvelle dans un autre pays de l'UE et bientôt en Suisse. Rappelons à ce propos que le traité de Maastricht a été le fer de lance de la destruction du droit d'asile en Europe. Alors que le droit d'asile a été codifié lors de la Révolution française, puis a été reconnu par la Convention de Genève de 1951 qui crée un statut international des réfugiés, le traité de Maastricht substitue au terme droit d'asile l'expression «politique d'asile». De droit universel et intangible, l'asile devient une «politique» pouvant être réglementée au gré du bon vouloir des gouvernements et s'intégrant à leur politique migratoire. (voir aussi en page 10).

Une des plus dures d'Europe

«La loi sur l'asile est dans la ligne de la forteresse européenne. Mais cette loi sera l'une des plus dures d'Europe. La Suisse n'y est pas obligée. C'est cela que l'on veut combattre», indiquait Ueli Leuenberger, conseiller national et vice-président des Verts suisses, l'une des organisations ayant lancé les deux référendums, dans une interview publiée dans *L'Evénement syndical* le 18 janvier dernier. Parce que ces lois sur l'asile et les étrangers sont inhumaines et arbitraires, parce qu'elles sont xénophobes et visent à diviser les travailleurs, ces lois doivent fermement être combattues. Le 24 septembre, un double non doit sortir des urnes afin de mettre un coup d'arrêt à cette politique !

Correspondant

Politique migratoire

Regroupement familial: la Suisse montre le mauvais exemple!

La directive européenne 2003/86/CE du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial est le premier texte législatif touchant à l'immigration «lé-gale» au sein de l'Union européenne. Auparavant, ce domaine ne relevait que de la seule compétence des gouvernements nationaux. Mais la Commission européenne oeuvre aujourd'hui à la définition d'une politique commune en matière de droits des migrants, notamment par la préparation d'une «directive-cadre» concernant les droits «des ressortissants de pays tiers occupant un emploi légal» et de quatre autres directives concernant l'entrée et le séjour de certaines catégories de ressortissants des pays tiers, tels que les travailleurs hautement

qualifiés, les travailleurs saisonniers, les personnes transférées au sein de leur entreprise et les stagiaires rémunérés.

La directive 2003/86/CE fixe le droit au regroupement familial des enfants mineurs, soit ceux n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité légale de l'état membre concerné. Mais un article permet d'y déroger. Il autorise l'état membre à fixer à 12 ans l'âge du regroupement familial si l'enfant ne répond pas aux critères d'intégration qu'il a définis.

La Suisse a d'emblée résolu le problème: comme un enfant de plus de 12 ans qui n'a pas vécu en Suisse ne peut être «inté-gré», le Parlement a fixé dans la nouvelle loi sur les étrangers la limite à 12 ans pour le droit au regroupement familial!

La Cour européenne a tranché... pour les 12 ans

Cette possibilité de dérogation de la directive européenne avait été contestée par le Parlement européen auprès de la Cour européenne de justice. Cette dernière vient de statuer: elle estime que les pays de l'UE ont le droit de conditionner le regroupement familial des enfants de plus de 12 ans à des critères d'intégration et que cela ne va pas à l'encontre des droits fondamentaux. Les juges évoquent aussi la possibilité de lier le regroupement familial à la capacité d'accueil de l'Etat membre...

«Cet arrêt de la Cour européenne pourrait encourager le durcissement des conditions du regroupement familial dans certains pays, qui voudraient

sélectionner plus systématiquement leurs immigrants en fonction de leurs compétences ou de leur attachement aux valeurs européennes», lit-on dans une dépêche de l'AFP du 27 juin qui poursuit: «En France, le Sénat vient ainsi d'adopter en première lecture un projet de loi subordonnant le regroupement familial à des conditions de ressources et de logement - des conditions autorisées explicitement par la directive européenne.»

En regard de cette jurisprudence européenne, tout laisse à craindre que la loi inique sur les étrangers soumise en votation en Suisse le 24 septembre prochain servira de modèle à la définition de la future politique commune de l'Union européenne en matière d'immigration.

ABONNEZ-VOUS!

Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal de l'UCPO*: 30.- / 50.- / ... *
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal de l'UCPO* et à *Informations Internationales*:
50.- / 80.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal de l'UCPO*
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... *
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois *

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

«Politique d'asile» contre droit d'asile

Les institutions européennes liquident méthodiquement le droit d'asile depuis 35 ans

◆ *Le droit d'asile apparaît dans l'histoire moderne à travers la Constitution française de 1793: « le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. » (art 120)*

Ce même principe sera repris dans le préambule de la Constitution de 1946, lui-même repris dans la constitution de 1956.

C'est la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui va en quelque sorte donner au droit d'asile son caractère universel, en formulant, dans son article 1^{er}, A2, que la qualité de réfugié est reconnue à « toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou à ses opinions politiques ». Le droit d'asile est l'une des plus nobles traditions de l'humanité. La Convention de Genève qui crée un statut international des réfugiés, a été ratifiée par cinquante-neuf Etats. Quarante Etats ont adhéré au protocole de 1967 qui décidait son extension à de nouvelles catégories de réfugiés.

Cette convention est et reste la référence politique et juridique pour tous ceux qui, dans le monde, défendent les droits de l'homme et, particulièrement, le droit d'asile. Mais, comme nous allons le voir, de différentes manières, tout en continuant à se réclamer de la Convention de Genève, la politique mise en place par et sous l'égide de l'Union européenne détruit méthodiquement les droits qui y sont attachés.

C'est le traité de Maastricht qui utilise, pour la première fois, l'expression « politique d'asile ». Tout un programme ! Jusqu'à ce traité, on parle de droit d'asile. Singulière nouveauté, car le droit d'asile codifié par la Convention de Genève se veut un droit universel et inaliénable, par conséquent intangible. Une « politique d'asile » est, au contraire, par définition fluctuante en

fonction des circonstances, etc. Le traité de Maastricht, dans son article K3, au travers de cette nouvelle formulation, va en réalité procéder à un véritable dynamitage politique institutionnel et, pour ce qui concerne l'objet de cette contribution, permettra une mise en cause du droit d'asile. En effet, le traité de Maastricht précise que « la politique d'asile » constitue l'une des « questions d'intérêt commun » pour lesquelles peuvent être arrêtées des « positions communes » et conclues des « conventions » entre Etats membres.

Officiellement, cela est présenté comme une coopération intergouvernementale qui doit être conduite « dans le respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 et de la Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 ».

En réalité, le traité de Maastricht est un premier aboutissement pour les différents gouvernements d'Europe qui, au nom du second choc pétrolier, ont commencé à fermer les frontières. En effet, de plus en plus, l'asile est confondu de manière délibérée avec l'immigration, laquelle est contrôlée et arrêtée en fonction des politiques dites de « gestion des flux migratoires ». Du principe de droit d'asile, on passe à la « politique d'asile », et celle-ci devient un des éléments de la « politique d'immigration ».

Il ne faut pas hésiter à dire nettement que les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique, ont mené campagne pour accrédi-ter l'idée qu'il y avait une menace pour l'équilibre économique des Etats membres de l'Union européenne. Cette campagne commence dans les années 70 et a pris son plein développement dans les années 80. Ainsi, l'Union européenne n'a de cesse depuis 20 ans d'amalgamer les réfugiés à des migrants. A partir de cela, elle a utilisé cette confusion qu'elle a elle-même organisée et orchestrée pour exiger des Etats membres qu'ils

mettent en accord « leurs politiques d'immigration et d'asile ». On ne peut être plus clair. Ce qui fait dire à un militant des droits de l'homme : « Le drame principal qui engendre cet amalgame, en même temps que la cause fondatrice de tous les abus de droit, réside dans le fait que, presque automatiquement et par définition, le réfugié qui se présente comme demandeur d'asile ne saurait être en règle au regard des lois sur l'entrée et le séjour des étrangers lorsqu'il parvient sur le sol de l'Union. Si donc sa légitimité à demander le statut lui est déniée (de même que si, ayant été enregistré, il se voit ensuite débouté de sa demande), non seulement ce réfugié est un "migrant" pour les autorités (...) mais c'est un "migrant irrégulier" ou "clandestin" de cette espèce qu'unaniment les Etats membres stigmatisent et prétendent chasser de l'Union européenne. »

Pour parvenir à ce résultat, l'Union européenne a construit des dispositifs qui, graduellement, permettraient d'étouffer le droit d'asile. Ainsi, l'accord de Schengen (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas) est signé le 14 juin

1985. Il crée un « espace de libre circulation au sein duquel ne sont plus effectués des contrôles aux frontières, ceux-ci étant reportés aux frontières extérieures ». Les modalités d'application ont été établies par une convention, signée le 19 juin 1990, appelée Convention Schengen, et sont entrées en vigueur le 26 mars 1995. Cette convention définit les « mesures compensatoires » qui doivent permettre de lutter contre la criminalité, les trafics d'armes et de stupéfiants et contre l'immigration illégale, et donc aussi contre « les abus du droit d'asile ». Le Convention Schengen a été annexée au traité d'Amsterdam et est actuellement en vigueur dans 13 Etats des Quinze Etats avant l'élargissement. Seules la Belgique et l'Irlande ne sont pas parties prenantes de la Convention Schengen. Parallèlement, la Convention de Dublin, signée le 15 juin 1990, a institué un mécanisme de détermination de l'Etat responsable du traitement d'une demande de droit d'asile, ce mécanisme s'est substitué en 1997 à celui qui figurait dans la Convention de Schengen de 1990. (...)

G Bauvert

Le sommet des chefs d'Etat de l'UE persiste et signe

Le sommet des 25 chefs d'Etat et de gouvernement européens s'est tenu les 15 et 16 juin derniers. Toute la presse n'a retenu qu'une chose : le calendrier de discussion de la Constitution européenne. Le vote non des peuples français et néerlandais marquait encore ce sommet, qui a finalement choisi de reporter d'un an toute décision sur la Constitution européenne.

Le sommet s'est-il contenté de discuter de cela ? Nullement. Il a adopté un relevé de conclusions en 60 points, pour la plupart occultés par la presse. Parmi ces points, retenons notamment le n° 6: « De plus

amples efforts sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne : la mise au point rapide des mesures législatives relatives au contrôle des frontières et de la coopération policière (...); la réalisation de nouveaux progrès en vue de renforcer la coopération judiciaire aussi bien en matière civile qu'en matière pénale (...); le renforcement de la coopération policière. »

Ainsi, avec ou sans Constitution européenne, l'Union européenne décide d'accélérer la mise en place d'un « espace » de répression et de remise en cause des libertés.

Correspondant

GENÈVE

Conférence internationale de syndicalistes en défense des Conventions de l'OIT, en défense de l'indépendance des syndicats

◆ *Dimanche 11 juin, des délégations de 21 pays se sont réunies à Genève lors de la XIIIe Rencontre à l'initiative de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples pour la défense des conventions de l'OIT et de l'indépendance des organisations syndicales.*

Cette rencontre a été l'occasion d'ouvrir une discussion indispensable sur la réalité de la « nouvelle internationale syndicale » qui devrait être fondée le 1er novembre prochain à Vienne, après dissolution préalable de la CISL et de la CMT.

L'intervention introductive de Daniel Gluckstein, coordinateur de l'Entente, a mis en relation les menaces qui pèsent sur l'Organisation internationale du travail (OIT) et les questions posées par la « nouvelle internationale syndicale », ainsi qu'avec le sommet mondial de l'ONU qui s'est déroulé à l'automne dernier. Le rapporteur affirmait notamment : « Est-ce que nous sommes toujours dans une société divisée en classes sociales aux intérêts antagoniques et si oui pour quelle raison les travailleurs devraient-ils renoncer à disposer d'organisations authentiquement indépendantes ? (...) On est en droit de se poser cette question. L'ensemble des institutions internationales, le FMI, la Banque mondiale, l'ONU, mais aussi les institutions dites régionales, l'Union européenne, MERCOSUL, ALCA, ALENA, ASEAN, l'OCDE tous

réclament une nouvelle fonction : être partie prenante de l'édification de cette "gouvernance mondiale". Il s'agit en réalité d'intégrer l'ensemble du mouvement syndical, et c'est pourquoi il doit être unifié au plan international, dans cette "gouvernance mondiale" en gestation. »

Etant donné la richesse des débats menés dans cette Rencontre, l'intégralité des interventions sera publiée dans Informations internationales. Nous invitons chaleureusement nos lecteurs à s'abonner à cette publication (talon d'abonnement en page 9)

L'Entente internationale n'est en concurrence avec aucune organisation du mouvement ouvrier. Elle n'a pas pour vocation de donner une quelconque consigne. Mais il est de sa responsabilité d'informer, d'alerter, de discuter de ces questions qui touchent à l'avenir du mouvement ouvrier. C'est dans cet esprit que notre revue internationale est éditée et diffusée.

En attendant, nous reproduisons dans ces pages une maigre partie des interventions à la rencontre. Notre choix, forcément arbitraire s'est prioritairement porté sur celles qui éclairent les processus en cours dans les pays voisins, livrés à l'offensive impulsée par l'Union européenne.

Réd

SUISSE

Luc Deley, (rapport introductif)

«En cas d'adhésion, nous ne pourrions plus résister»

J'aimerais donner quelques éléments de la situation en Suisse — qui n'échappe pas aux problèmes rencontrés dans tous les pays — et qui posent des questions au sein du mouvement ouvrier en Suisse.

Comme dans la plupart des pays, les menaces de privatisation des services publics sont quotidiennes. Il y a quelques jours, le 7 juin, face au projet de notre gouvernement, le Conseil fédéral, le Parlement suisse composé de deux chambres a refusé de privatiser complètement Swisscom, notre secteur de la télécommunication qui n'est plus un service public appartenant à 100% à l'Etat mais plus qu'à 60%. (...)

C'est une victoire importante puisque, autour de nous, nous le voyons dans les différents pays, c'est l'application des directives européennes qui exigent l'ouverture de ces marchés. C'est une victoire contre les privatisations, en dé-

fense des services publics, obtenue par la réaction des organisations syndicales et du Parti socialiste qui se sont fait l'écho des masses dans le Parlement qui est à majorité bourgeoise.

Pourquoi ce résultat ?

D'abord, il faut signaler que les syndicats avaient déclaré que si le Parlement votait cette loi, ils lanceraient un référendum pour s'opposer à cette loi ce qui nous permet de passer en votation populaire. (...) Nous nous appuyons donc sur ces droits démocratiques gravés dans la Constitution suisse, Constitution qui fait de la Suisse la plus vieille démocratie en Europe avec un Parlement souverain dans ses décisions.

La Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, nous ne sommes pas mis à l'amende si nous ne transposons pas les directives de l'Union européenne.

Aussi, faut-il soulever que ces

victoires que nous avons obtenues — dont l'opposition à la privatisation du secteur des télécommunications Swiscom — l'ont été parce qu'il y a eu ensemble, Parti socialiste et syndicats une campagne contre cette privatisation.

Une situation contradictoire

Mais la situation est contradictoire car le gouvernement a fait passer une grande révision de la Constitution dernièrement qui menace les fondements mêmes de notre Etat, de la démocratie en introduisant une nouvelle pérequisition financière qui crée un nouveau niveau, les « concordats obligatoires entre les cantons ». C'est la remise en cause de la démocratie en Suisse fondée sur trois niveaux : les communes, les cantons, la Confédération et au sein de ces trois niveaux, chacun dispose de Parlements, d'exécutifs avec totale souveraineté dans leurs décisions et prérogatives.

C'est donc une menace grave contre l'existence de la nation. Dans le même temps où le gouvernement fait modifier la Constitution, nous sommes très inquiets de la position de la direction du Parti socialiste qui prend une orientation ouverte pour l'adhésion à l'Union européenne, en forçant les rythmes. (...)

Le 7 juin, le Parlement a voté contre la privatisation de façon souveraine. Mais en cas d'adhésion, ce ne serait plus possible. (...)

La question de l'indépendance syndicale est posée permettant aux travailleurs de défendre leurs intérêts spécifiques face à l'exploitation. Pour cela, personnellement, je pense qu'il nous faut aller sur une position de « non à l'adhésion à l'Union européenne » qui est la voie pour que nous puissions défendre les services publics, pour défendre nos conquêtes, pour la défense de l'indépendance de l'organisation syndicale.

BALKANISATION

Le Times publie la carte des prochains démembrements des nations en Europe

Pour arrêter ce dépeçage : rompre avec l'Union européenne !

La carte publiée par le journal anglais *The Times* (2 juin 2006), que nous reproduisons ci-dessous, est extrêmement inquiétante. Au-delà du caractère plus ou moins fantaisiste de la liste des « nouveaux Etats souverains » annoncés, cette carte indique clairement ce que l'Union européenne veut désormais mettre à l'ordre du jour: le démantèlement des nations.

Elucubrations ? Jugez-en vous-mêmes à partir des événements récents que voici.

En Belgique, le congrès extraordinaire de la CMB (fédération de la métallurgie de la FGTB) a approuvé fin avril les nouveaux statuts qui divisent les moyens financiers et le patrimoine du syndicat entre francophones et néerlandophones, et qui « communautarisent » de fait la fédération.

Rappelons que la Chambre des députés a voté le 1er juin la recevabilité d'une proposition de loi du Vlaams Belang (parti flamand d'extrême droite) visant à démembrer la Belgique et à faire de la Flandre et de la Wallonie deux nations souveraines.

En Italie, le référendum sur la réforme de la Constitution qui aura lieu le 25 juin a pour objectif de transférer plusieurs compétences de l'Etat vers les régions : santé, école, fiscalité..., poursuivant ainsi la mise en œuvre du fédéralisme et parachevant la constitution des « vingt petites Italies »... dans un consensus entre la droite de Berlusconi et la « gauche » de Prodi-Bertinotti appuyée par les amis italiens de Krivine et Besancenot en France.

En Espagne, la réforme du statut de la Catalogne propose de faire de la Catalogne une agence de l'Union européenne, et que la Catalogne fasse siens ses valeurs, principes et obligations... notamment le droit d'accès aux services publics

d'intérêt général et l'intégration des syndicats aux institutions régionales.

Quel est le rapport entre ces différents événements ? Après avoir organisé le référendum au Monténégro, l'Union européenne, dans le cadre international fixé par l'impérialisme américain et ses institutions (FMI et Banque mondiale), entend aller jusqu'au bout du démantèlement des nations et des classes ouvrières dans toute l'Europe, permettant ainsi la destruction de tous les droits conquis dans le cadre de ces nations.

jours par semaine, en dehors du système des heures supplémentaires. D'autres pourraient opter pour des journées de 10 heures (...). Ce système, qui se base sur une approche individuelle, n'existe pas encore en Belgique. » Cet accord de dérégulation générale aurait-il pu être conclu si la CMB était restée fédérale ?

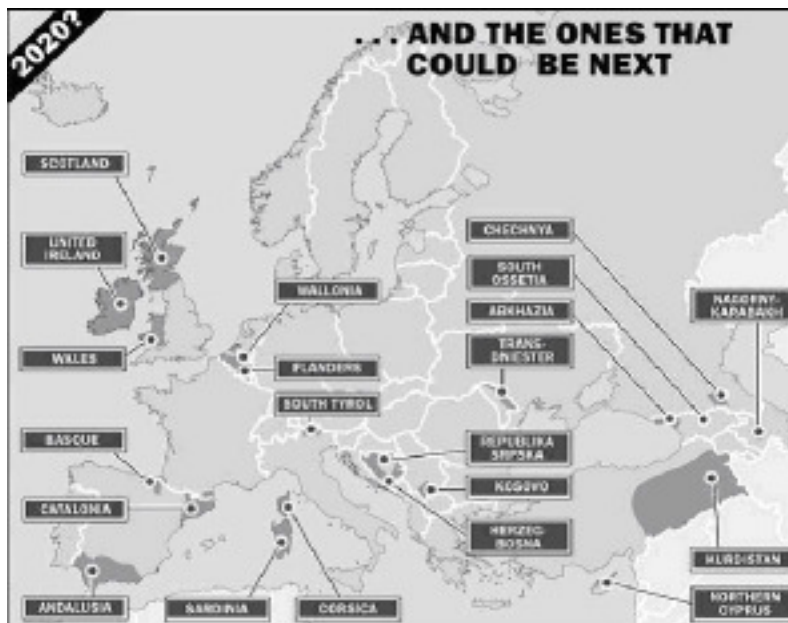
Il faut souligner que, pour brutale qu'elle soit et en dépit des appuis dont elle dispose à tous les niveaux, cette offensive dresse contre elle la résistance de militants ouvriers et de responsables à tous les niveaux.

accepté de négocier dans le cadre des municipalités et des Länder, brisant de fait l'unité de la convention collective nationale et ouvrant la voie à la remise en cause de l'unité du syndicat et de la confédération DGB elle-même.

En Belgique, le secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB a déclaré : « Ceux qui parlent de "nation francophone" ne font que du sous-nationalisme. Nous voulons un fédéralisme à trois régions et pas à deux communautés. » Volonté réaffirmée par Rudy De Leeuw et Anne

Demelene, respectivement futur président et secrétaire générale de la FGTB, qui se sont prononcés lors du congrès statutaire de la FGTB le 9 juin pour une « FGTB forte, unie et solidaire ». Quand Marc Goblet se prononce pour « le caractère fédéral du droit au travail, des conventions collectives de travail et de la sécurité sociale », il faut comprendre, compte tenu que la Belgique est un Etat fédéral, qu'il se prononce pour un seul et unique système de droit du travail, une seule et unique sécurité sociale pour toute la classe ouvrière belge, dans toutes ses composantes, flamande et wallonne. Et il a raison !

Face aux dangers qui menacent les travailleurs belges, face à l'offensive de balkanisation mise en œuvre par l'Union européenne, il est effectivement urgent de défendre inconditionnellement l'unité de la FGTB et l'unité de la classe ouvrière belge. Il est urgent de préserver l'indépendance de toutes les organisations ouvrières en Belgique et dans tous les pays européens. Ce combat exige la rupture avec l'Union européenne !



Ainsi, quelques jours après la « scission » de la CMB en Belgique, la branche flamande signait avec le patronat flamand un accord de principe sur la flexibilité dans le secteur automobile. Selon 6 Com, la revue de presse quotidienne publiée sur Internet par les métallos liégeois, cet accord « met en place des instruments permettant de travailler davantage lorsque la conjoncture l'exige et moins lors des périodes creuses. Ainsi, certaines entreprises pourraient choisir de travailler six

Ainsi, lors de la rencontre de Genève, un délégué italien a indiqué que, face au prochain référendum, des responsables syndicaux favorables à la régionalisation hier disent aujourd'hui qu'il faut s'opposer à la nouvelle réforme de la Constitution.

En Allemagne, comme l'a expliqué un délégué à la conférence de Genève, lors de la récente grève des personnels hospitaliers, la direction du syndicat Ver.di a, pour la première fois de l'histoire de l'Allemagne,

BELGIQUE

«Face aux dangers de démembrement de la Belgique, quelle issue politique?»

◆ *Extraits de l'éditorial de Tribune des travailleurs, journal du Mouvement de défense des travailleurs (MDT), membre de l'Entente internationale des travailleurs.*

“**E**n très peu de temps se sont accumulés dans le pays une série d'événements qui attestent de dangers grandissants pour les travailleurs. Après la tuerie abominable d'Anvers, on a vu la relance des “affaires” à Charleroi, entraînant des jeux troubles, à tous les niveaux, dans lesquels on voit s'affirmer des objectifs qui sont autant de menaces sur l'avenir du mouvement ouvrier organisé.

Démembrement de l'Etat belge

Sept jours après la tuerie d'Anvers, le Vlaams Belang déposait à la Chambre un projet de résolution portant sur “le démembrement de l'Etat belge” (pris en considération par tous les partis flamands et refusé par tous les partis francophones), et cela alors que, trois semaines plus tôt, cette fois à l'initiative de francophones, le congrès de la CMB a “communautarisé” cette importante centrale de la FGTB.

Certes, les faits qui viennent d'être évoqués n'ont pas tous la même origine. On ne saurait décemment mettre sur le même plan la tuerie d'Anvers et la relance des “affaires” à Charleroi. Mais ces faits témoignent d'une évolution rapide et inquiétante, dans une situation politique générale où l'on assiste au développement continu d'une offensive contre les droits sociaux. Ces deux constats sont inséparables.

Ils veulent aller “jusqu'à l'os”

On le sait, ce qui est maintenant dans le collimateur, c'est

ce qui constitue l'ossature de notre modèle social : la sécurité sociale et les conventions collectives fédérales. Pour les remettre en cause, pour “aller jusqu'à l'os”, tous les moyens sont permis. Et si, au départ, la tuerie d'Anvers ou les “affaires” de Charleroi semblent n'avoir aucun rapport avec l'existence de nos conquêtes sociales, il est tout aussi vrai que l'exploitation politique de ces événements va dans le sens d'utiliser le choc qu'ils provoquent comme un bélier pour défoncer notre modèle social.

Prenant la parole le 1er mai devant le rassemblement des militants du PS à Liège, le président de la régionale Liège-Huy-Waremme de la FGTB, Marc Goblet, déclarait : “Il est indispensable de renforcer l'unité de la gauche pour garantir le caractère fédéral du droit du travail, des conventions collectives de travail et de la sécurité sociale.”

Un mois plus tard, après les événements qui viennent d'être évoqués, cette déclaration retentit comme un appel à la raison, un appel à un sursaut. Ce dont il s'agit, c'est de l'union du PS et du SP.A pour garantir ces acquis fondamentaux rappelés par Marc Goblet.

Mais en ce moment, PS et SP.A sont dans un gouvernement d'unité avec les libéraux, et, en conséquence, de division des socialistes. Ce gouvernement détruit, l'une après l'autre, des conquêtes essentielles, des droits des chômeurs en passant par les services publics pour en arriver au prétendu “pacte” des générations et déboucher maintenant sur la “compétitivité”, nos salaires et notre sécurité sociale.

Ils veulent nous diviser pour casser nos droits

Bien évidemment, pour dé-

truire les droits du monde du travail, il y a la nécessité de le diviser (...).

Toute cette politique de régression sociale est dictée, jusque dans le détail, par l'Union européenne. Dans la mesure où celle-ci exige — au compte des multinationales — une accélération de cette remise en cause, on voit réapparaître avec plus de force que jamais les menaces sur le maintien de la sécurité sociale et des conventions collectives fédérales.

C'est pourquoi il est essentiel qu'en préparation de son congrès, la FGTB ait réaffirmé la nécessité de défendre une sécurité sociale fédérale et l'unité fédérale de l'organisation syndicale pour assumer cette défense.

La FGTB est en droit de «remettre les montres à l'heure»

Dans la mesure où les ministres PS et SP.A participent à un gouvernement qui mène une politique contraire à cet objectif, la FGTB n'est-elle pas la seule force qui peut se lever pour rappeler à l'ordre les dirigeants du PS et du SP.A, et exiger d'eux qu'ils s'engagent à assurer la défense “du droit du travail, des conventions collectives de travail, de la sécurité sociale” et de leur caractère fédéral ? N'est-elle pas en droit de remettre “les montres à l'heure” ? Elle a, avec 1,3 millions d'affiliés, la force pour le faire, dès lors que ses dirigeants s'en donnent les moyens.

Mais on ne peut dissimuler qu'un tel objectif se heurte directement à l'existence de la coalition gouvernementale avec les libéraux, laquelle ne fait finalement qu'appliquer les exigences de l'Union européenne. On l'a encore vu avec le “pacte” des générations.

En conséquence, face à la catastrophe qui nous menace, n'est-on pas en droit d'exiger du PS et du SP.A qu'ils rompent la coalition avec les libéraux, et que, reprenant en charge les revendications portées par la FGTB, ils mobilisent avec elle pour constituer un gouvernement de sauvegarde des droits sociaux, ce qui, inévitablement, signifie un gouvernement de rupture avec l'Union européenne ?

Gouvernement de rupture avec l'UE

La gravité de la situation et les menaces qui se précisent ne mettent-elles pas cette issue à l'ordre du jour ? ”

IMPRESSUM

Editeur responsable:
Michel Gindrat

Comité de rédaction:
Alexandre Anor
Paul Bayard
Luc Deley
Daniel Hofer
Claude Iseli
Max Robert

Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Bauvert
Antonio Herranz
Sylvianne Herranz
Lorenzo Varaldo

Rédaction et administration:
Union des cercles pour une politique ouvrière
Case postale 1
1211 Genève 28
CCP: 12-67458-3
Fax: 022-733 87 31
info@ucpo.ch
www.ucpo.ch

Contre les « 20 petites Italies », pour l'unité italienne

Pourquoi tous les partis sont-ils d'accord pour dire : « Il faut une réforme de la Constitution »?

Les enjeux du référendum du 25 juin

Le référendum qui se déroulera le 25 juin prochain a en son centre la question de la « dévolution » par laquelle les régions auraient un pouvoir total sur la santé, l'école, les forces de police et quasi tout ce qui concerne le système fiscal. Cette « dévolution » approfondirait un processus déjà engagé avec la première « réforme » du Titre V de la Constitution, appelée « fédéralisme » mise en œuvre en 2001 par le gouvernement de centre gauche et ouvrirait la voie à la création de « 20 petites Italies » en lutte les unes contre les autres. Outre la « dévolution », la « réforme » sur laquelle nous voterons prévoit un Sénat des régions, la fin du bicamérisme et la réduction à 400 députés pour la Chambre, une accentuation du pouvoir du chef du gouvernement et une marginalisation du rôle du président de la République.

Tous les partis sont d'accord pour dire : « Il faut une réforme de la Constitution »

Au moment où des millions se préparent à voter non pour affirmer l'unité du pays et défendre les conquêtes inscrites dans notre Constitution, toutes les forces politiques de l'Unione qui appellent à voter non, s'expriment toutefois pour une « révision en accord avec l'opposition » tout de suite après le référendum et de rouvrir le dialogue y compris avec Bossi (Président de la Ligue du Nord). D'autre part, le programme de l'Unione prévoit aussi un Sénat des Régions, la régionalisation du marché du travail, le « fédéralisme » fiscal intégral, le renforcement du chef du gouvernement, la suppression du bicamérisme parfait.

Comment une telle similitude est-elle possible?

Laissons parler le programme de l'Unione : il prévoit de porter à son terme le « fédéralisme » par « le respect d'un pacte interne sur l'équilibre du budget ». La régionalisation devrait donc s'inscrire dans la nécessité de couper tous les budgets pour respecter les critères de Maastricht.

L'exemple de ce qui est arrivé avec la santé peut servir à comprendre

Jusqu'à la moitié des années 80, la santé était organisée sur une base nationale, les USL n'étaient rien d'autre que la base administrative et d'organisation du système. Les financements étaient assurés dans les USL (Unités sanitaires locales) sur la base des besoins et les dépenses étaient couvertes par l'Etat. Si une USL avait besoin de plus de financement, elle le demandait à l'Etat qui devait intervenir. Le premier pas pour démolir ce système qui répondait au besoin de soigner les malades fut la transformation des USL en ASL (Entreprises sanitaires locales) à la tête de laquelle était nommé un manager dont le premier objectif n'était plus de soigner les malades, mais de contenir les dépenses.

Sous la pression de Maastricht et dans le cadre du respect du Pacte de stabilité au début des années 90, une nouvelle réforme fut imposée pour réaliser des coupes budgétaires drastiques. Cette réforme fut réalisée par le gouvernement Prodi : il s'agit de la suppression de la « contribution nationale de santé obligatoire » de la part des patrons et des ouvriers » et sa substitution par l'IRAP, une taxe qui a réduit de beaucoup le financement de la santé.

Toutefois ces « réformes » qui ont porté des coups décisifs au système de santé ne se sont pas révélées suffisantes pour les exigences de Bruxelles. Et c'est là qu'entre en jeu la « ré-

gionalisation ». La réforme du Titre V de la Constitution de 2001 sous le gouvernement Prodi impose en fait la régionalisation — entre autres choses de la santé — et à travers elle de l'accord Etat-régions et oblige les régions à respecter strictement les décisions prises à Bruxelles et à Rome.

Les régions se trouvent ainsi être directement responsables de chaque dépense et ainsi elles doivent choisir : tailler dans les services ou lever de nouveaux impôts. Ce fut le début des attaques les plus dures contre la santé publique, avec la suppression de milliers de lits et la fermeture d'hôpitaux entiers, la limitation des prescriptions médicales, les listes d'attentes qui s'allongent et sont à la limite du supportable.

A chaque attaque, les gouvernements se trouvent confrontés à une résistance organisée par les syndicats à l'échelle nationale

Les conquêtes des travailleurs, les contrats nationaux, les retraites, la santé et l'école sont structurés au niveau national et chaque fois qu'ils sont remis en cause, ainsi que l'exige l'UE, les gouvernements se trouvent confrontés à une résistance dans tout le pays, résistance organisée par les syndicats, à l'échelle nationale. Mais les critères de Maastricht, les directives de l'UE et le Pacte de stabilité imposent des coupes budgétaires continues pour privatiser et liquider toutes les conquêtes. C'est ainsi que l'on peut comprendre pourquoi les Etats sont amenés à « régionaliser » pour briser la résistance, mais aussi pourquoi l'Union européenne elle-même met en avant cette régionalisation.

Cela se passe de deux façons : avant tout avec la mise en œuvre de la « subsidiarité » qui est une des bases de l'UE. Elle

permet que les directives soient appliquées au niveau le plus bas possible, avant tout par les communes et les régions ; en deuxième lieu à travers la Constitution du Comité des régions de l'UE, qui est chargé d'entretenir des relations directes avec les régions pour faire appliquer encore plus vite les directives. Et c'est sur cette base que des dizaines de régions ont ouvert une « ambassade » à Bruxelles.

Au-delà de la démagogie sur « l'Europe unie », l'UE n'est en fait qu'une institution qui prépare le démembrement des nations et la mise en concurrence d'une région contre une autre.

Le gouvernement Prodi, afin de respecter toutes les décisions de l'UE, impose toutes les coupes budgétaires exigées, il a besoin pour cela d'attaquer l'unité même du pays. N'est-ce pas là la raison de la « collaboration » que l'Unione offre à la Maison des Libertés pour faire ensemble les réformes nécessaires.

Non au référendum, unité de la République italienne

C'est pourquoi le « Comité Non à l'Union européenne, Démocratie, services publics, unité de la République » qui s'est constitué dans la campagne autour de la liste aux élections municipales de Turin, combat naturellement pour la victoire du vote Non au référendum du 25 juin. Au-delà, il se prononce contre toute réforme de la Constitution qui viserait, quel qu'en soit l'auteur — l'Unione de Prodi-Bertinotti ou la droite Berlusconi-Bossi —, à remettre en cause l'unité de la nation italienne.

Pour nous, cela pose la question de la rupture avec l'Union européenne.

Lorenzo Varaldo

TOGO

Les conventions de l'OIT, socle du travail des syndicats en Afrique

Rencontre avec le syndicaliste togolais Tétévi Norbert Gbikpi-Benissan

◆ *Secrétaire général de l'Union nationale des syndicats indépendants du Togo (Unsit) depuis sa fondation, Tétévi Norbert Gbikpi-Benissan était à Genève début juin pour participer, avec des représentants des cinq autres centrales syndicales togolaises, aux travaux de la 95^e session annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'Unsit a été créée en 1991 pour offrir une organisation indépendante de la centrale unique à la solde du parti-état. Elle regroupe 20 syndicats de base dans nombre de secteurs: enseignement, textile, pharmacie, commerce, agriculture, artisanat... ainsi que dans l'économie informelle. L'Unsit compte 20% de femmes et est affiliée à la CISL depuis 1992. Enseignant aujourd'hui à la retraite, Tétévi Norbert Gbikpi-Benissan précise qu'il n'existe aucun permanent dans son organisation. Ce syndicaliste se bat pour la défense des normes de l'OIT, d'où sa participation régulière aux rencontres internationales de syndicalistes organisées dans ce but par l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, en marge des sessions de l'OIT.*

En quoi, la participation aux sessions de l'OIT est-elle importante pour les travailleurs et les syndicats africains?

C'est important d'abord à cause de la nature de l'OIT, seule instance tripartite mondiale, créée en 1919 pour donner un débouché aux aspirations des travailleurs. Gouvernements, travailleurs et employeurs y définissent des normes du travail. Ces normes sont déclinées dans des Conventions internationales, ratifiées par les états membres qui sont

tenus de les répercuter dans leurs lois nationales. Leur évolution et leur mise en pratique sont examinées lors des sessions, d'où l'intérêt pour nous d'y participer, d'autant plus aujourd'hui que l'on connaît, dans le cadre de la mondialisation, une déréglementation galopante.

En 1999 par exemple, Clinton est venu à l'OIT pour promouvoir la «Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail». Cette déclaration reprend huit Conventions de l'OIT, mais à l'inverse de ces dernières qui sont contraignantes lorsqu'elles sont ratifiées, cette déclaration ne

syndicales y seront noyées.

Le Togo, comme beaucoup d'autres pays africains, a ratifié de nombreuses Conventions après son indépendance. Que représentent-elles, notamment celles sur les libertés syndicales, pour les travailleurs africains, alors que se développe le travail informel?

La Convention 87 sur la liberté syndicale et la Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective sont extrêmement importantes pour

Quant au travail informel, qui explose en Afrique, il est caractérisé par le Bureau international du travail lui-même par le fait que les travailleurs ne sont pas reconnus en tant que tels, qu'ils sont inorganisés, et donc qu'ils ne sont pas protégés. Il est donc important que les syndicats pénètrent l'économie informelle pour y organiser les travailleurs. De plus, si le travail s'informalise, les syndicats sont en danger, ils n'existeront plus puisqu'il n'y aura plus de droits collectifs à défendre, c'est le retour au 19^e siècle.

Qu'en est-il du travail des enfants au Togo, qui a ratifié la Convention 138 de l'OIT qui l'interdit?

Dans la tradition africaine, il y a un processus de socialisation à travers des tâches domestiques, les petites filles aident leur maman à la maison et le fils, par exemple, part à la pêche avec le papa. Mais, ces tâches peuvent prendre la forme d'un réel travail des enfants. La Convention 138, qui fixe l'âge minimum du travail des enfants, est très importante car elle est liée au fait que les enfants doivent être scolarisés. Les enfants qui travaillent le font dans des conditions épouvantables; de plus, cela crée du chômage dans les structures formelles. Avec les effets des plans d'ajustement structurel, la généralisation de la misère – plus de la moitié de la population togolaise, par exemple, vit sous le seuil de pauvreté avec moins de 2 dollars par jour –, de plus en plus d'enfants, de plus en plus jeunes, sont mis au travail. Cela développe aussi la traite des enfants qui existe, notamment entre le Bénin, le Togo, le Gabon et la Côte d'Ivoire. Le travail des enfants se multiplie, même dans les pays industrialisés. La lutte pour son abolition est un enjeu international, qui rentre dans la résistance à la mondialisation.

Propos recueillis par
Sylviane Herranz, *L'Événement syndical*, 21/06/2006



Tétévi Norbert Gbikpi-Benissan, devant le BIT à Genève
photo : Sylviane Herranz

l'est pas. On voit là un affaiblissement de l'OIT et de sa fonction normative, qui se situe par ailleurs dans un cadre plus général, dans lequel entre le processus de réforme de l'ONU, et par-là de l'OIT, agence spécialisée de l'ONU. Kofi Annan souhaite créer une Commission économique et sociale dans laquelle le tripartisme sera abandonné au profit du quadripartisme, avec l'entrée des ONG. Les organisations

nous comme pour tous les syndicats du monde. C'est le socle sur lequel les syndicats peuvent se constituer librement et développer leurs activités sur la base de la négociation de meilleures conditions de travail et donc de meilleures conditions de vie pour les travailleurs. Avec les autres Conventions, c'est le cadre dans lequel s'exerce la défense des intérêts matériels et moraux des travailleuses et des travailleurs.